

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS,
DE LA CONSTRUCTION, DE
L'URBANISME ET DE L'AMBIENT

REPUBLIQUE RWANDAISE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

DIRECTION DU CADASTRE ET DE
LA TOPOGRAPHIE

DU DÉCRET n° 82/467 du 26/5/1982
/MPCUM/DOE/SAT...

portant inscription au tableau d'avancement au
titre de l'année 1981 de Monsieur O'DINA Antoine,
Ingénieur-Géomètre Principal du Cadastre de 6^{ème}
échelon des cadres de la catégorie A Hiérarchie I
des Services Techniques (Cadastre).

V I S A S :

D.C.F.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

D.F.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la Loi n° 15-82 du 03 Février 1982, portant statut général
des Fonctionnaires des cadres ;
(/u l'Arrêté n° 2087/PP du 21 Juin 1980, fixant le règlement sur
la solde des Fonctionnaires des cadres ;
(/u le Décret 60/90 du 03 Mars 1980, fixant le statut commun des
cadres de la catégorie A des Services Techniques ;
(/u le Décret 62/130/PP du 09 Mai 1982, fixant le régime des
rémunérations des Fonctionnaires des cadres ;
(/u le Décret n° 7./470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et
remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196/PP du 05 Juillet 1962,
fixant les échelonnements indiciaires des cadres des Fonctionnaires de la
République Populaire du Congo ;

D.B.

(/u le Décret n° 62/157 du 05 Juillet 1962, fixant les catégories
et Hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-82 du 03 Février 1982,
portant statut général des Fonctionnaires des cadres de la République
Populaire du Congo ;

D.C.F.

(/u le Décret n° 62/198/PP du 05 Juillet 1962, relatif à la
nomination et à la révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le Décret 65/170/PP-BI du 25 Juin 1965, réglementant l'avance-
ment des Fonctionnaires ;

(/u la Loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980, portant amendement de
l'Article 7 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u le Décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980, portant déblocage
des avancements des Agents de l'Etat ;

(/u le Décret n° 79/154 du 04 Avril 1979, portant nomination du
Premier Ministre, Chef de Gouvernement ;

(/u le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980, portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret
n° 80/644 du 28 Décembre 1980, portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres ;

(/u le Décret 81/017 du 26 Janvier 1981, relatif aux intérêts
des Membres du Gouvernement ;

(/u le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire
d'Avancement en date du 1^{er} Janvier 1982.

DU DÉCRET :

ARTICLE 1er. - Monsieur ONDIMA Antoine, Ingénieur-Géomètre Principal de 6ème échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Cadaastre) en service à la Direction du Cadaastre et de la Topographie à Brazzaville, est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1981 à 2 ans pour le 1er échelon du grade d'Ingénieur-Géomètre en Chef.

ARTICLE 2. - Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

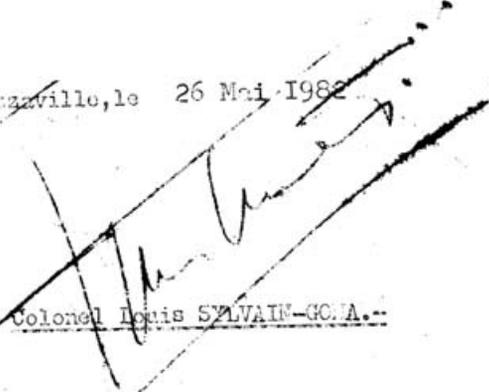
Brazzaville, le 26 Mai 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Travaux Publics,
de la Construction, de l'Urbanisme
et de l'Habitat,

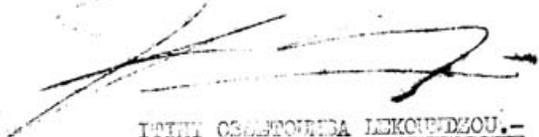


COMMANDANT Benoît NOMADJIE-TESSIE.-



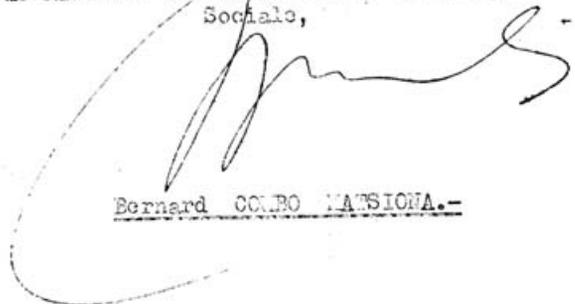
Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,



IYEMO OMBEYEMBA LEKOUDEYOU.-

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance
Social,



Bernard COURO MATSIOMA.-

APPLIICATIONS :

- J.C.R.P.C..... 1
- DGT FP.DFP..... 2
- D.B..... 2
- D.C.F..... 2
- MINPCUH..... 2
- CADASTRE..... 2
- INTERESSES..... 1
- DOSSIER..... 2
- ARCHIVES..... 2/17.-